



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

L'INFORMATEUR

ÉDITION SPÉCIALE - SEPTEMBRE 2025

Élection municipale 2025



Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif, dans la volonté d'agir directement sur les destinées de leur collectivité.

Avant d'entreprendre une démarche en politique municipale, il est important de faire l'analyse de ses qualités et de son profil et de bien saisir le rôle d'un élu municipal.

Les personnes sensibles aux enjeux collectifs, qui possèdent un sens de l'écoute et qui ont le désir de s'engager possèdent d'emblée des qualités-clés recherchées chez les élus.

VOTE PAR ANTICIPATION

**Le dimanche 26 octobre 2025
de 12 h à 20 h**

JOUR DU SCRUTIN

**Le dimanche 2 novembre 2025
de 10 h à 20 h**



Lieu du vote

Salle Jean-Paul-Carières
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide

POSER SA CANDIDATURE À UN POSTE ÉLECTIF

POSTES À COMBLER

Maire ou Mairesse

Conseiller ou conseillère DISTRICT 1
Conseiller ou conseillère DISTRICT 2
Conseiller ou conseillère DISTRICT 3
Conseiller ou conseillère DISTRICT 4
Conseiller ou conseillère DISTRICT 5
Conseiller ou conseillère DISTRICT 6



Vote par anticipation :

Le dimanche 26 octobre 2025
de 12 h à 20 h

Jour du scrutin :

Le dimanche 2 novembre 2025
de 10 h à 20 h

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe, aux jours et aux heures suivants :

Le vendredi 19 septembre 2025	De 9 h 30 à 12 h
Le mardi 23 septembre 2025	De 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Le mercredi 24 septembre 2025	De 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Le jeudi 25 septembre 2025	De 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Le lundi 29 septembre 2025	De 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Le mercredi, le 1er octobre 2025	De 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Le jeudi 2 octobre 2025	De 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi 3 octobre 2025	De 9 h à 16 h 30

Attention :

Le vendredi 3 octobre, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour de vote par anticipation : dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h
Jour du scrutin : dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander **jusqu'au 20 octobre 2025** à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.



Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Présidente d'élection : Madame Lise Lavigne - poste 222
Secrétaire d'élection / adjointe : Madame Julie Pominville - poste 223

Téléphone : 450 258-2305

Adresse : 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, J0V 2B0

Courriel : elections2025@saintplacide.ca

LA LISTE ÉLECTORALE

Toute personne inscrite sur cette liste recevra un avis d'inscription par la poste.

Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription sur la liste électorale municipale et de vérifier l'exactitude des renseignements qui s'y trouvent. Celle-ci sera disponible pour consultation au bureau municipal 281, Montée Saint-Vincent, Saint-Placide, dès le 8 octobre 2025.

COMMENT EST DRESSÉE LA LISTE ÉLECTORALE ?

Le Directeur général des élections du Québec est responsable de la confection et de la mise à jour de la liste électorale permanente du Québec. Cette liste est mise à jour à partir des renseignements détenus par la Régie de l'assurance maladie du Québec et par la Société de l'assurance automobile du Québec.

La liste des électeurs domiciliés a été transmise à la présidente d'élection.

Il n'existe aucun lien entre les fichiers d'évaluation de la Municipalité et la liste électorale permanente. Ainsi, le fait de payer des taxes ou d'être détenteur d'un certificat d'occupation d'affaires n'assure pas automatiquement votre droit de vote. Une personne non inscrite sur la liste électorale ne peut sous aucun motif exercer son droit de vote.

COMMENT VÉRIFIER L'INSCRIPTION DE SON NOM SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Au début d'octobre 2025, la présidente d'élection fera parvenir à chaque domicile un avis de révision qui comportera l'information aux électeurs de vérifier s'ils sont inscrits sur la liste électorale.

Si vous ne recevez pas l'avis de révision, c'est que vous n'êtes probablement pas inscrit sur la liste électorale et que vous ne serez pas admis à voter le 2 novembre prochain, à moins que vous demandiez votre inscription.

COMMENT FAIRE INSCRIRE, CORRIGER OU RADIER UN NOM SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Toute personne inscrite sur cette liste recevra un avis d'inscription par la poste.

Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription sur la liste électorale municipale et de vérifier l'exactitude des renseignements qui s'y trouvent.

Celle-ci sera disponible pour consultation au bureau municipal (281, montée Saint-Vincent) dès le 8 octobre.

COMMISSION DE RÉVISION

Si un électeur n'est pas inscrit ou que l'information sur son avis d'inscription est inexacte, il doit se présenter devant la Commission de révision, qui siégera au 281, montée Saint-Vincent :

13 octobre, 19 h à 22 h
16 octobre, 14 h 30 à 17 h 30
20 octobre, de 10 h à 13 h



LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR LORS D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes le 2 novembre 2025 :

- **Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale.** Vous avez la responsabilité de vérifier votre inscription et de vous assurer que vos informations sont à jour.
- **Avoir 18 ans le 2 novembre 2025;**
- **Être citoyenneté canadienne;**
- **Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi c'est-à-dire être en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.**

ET

Le 2 novembre 2025, vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes en fonction de l'adresse de votre domicile.

1. Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez :

- Habiter au Québec depuis au moins six mois.

2. Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous devez :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours.
- Avoir transmis une demande d'inscription ou une procuration à la municipalité dans les délais requis.

L'électeur non domicilié dans la municipalité, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

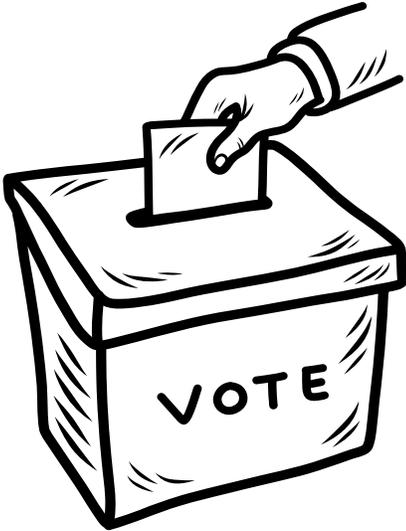
Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Pour consulter la délimitation des districts électoraux, veuillez consulter le site internet :

<https://saintplacide.ca/vie-democratique/election-municipale-2025/>



L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE



LE VOTE PAR ANTICIPATION

Un vote par anticipation se tiendra le dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h à la salle Jean-Paul-Carrières.

Tout électeur désirant venir voter à cette date pourra le faire.

JOUR DU SCRUTIN

Les bureaux de scrutin seront ouverts le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h, à la salle Jean-Paul-Carrières.

PREUVES D'IDENTITÉ

Pour voter, vous devez confirmer votre identité à visage découvert et en présentant une pièce d'identité avec photo, soit :

- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- passeport canadien;
- carte d'identité des Forces armées canadiennes;
- certificat de statut d'Indien.

Apportez le carton « Avis d'inscription » à votre nom, reçu par la poste

PERSONNEL ÉLECTORAL RECHERCHÉ

La Municipalité est à la recherche de personnes intéressées à travailler, lors du jour du scrutin ou des jours de vote par anticipation, à titre de :

Scutateur - Secrétaire - Table d'accueil et de vérification des électeurs - Membres de la commission de révision - Primo.

Tout membre du personnel électoral doit prêter serment à l'effet qu'il exercera sa fonction conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qu'il ne peut se livrer à une activité de nature partisane le jour prévu pour l'exercice de ses fonctions.

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire sur le site internet : <https://saintplacide.ca/formulaire-de-recrutement-elections/> ou écrire à elections2025@saintplacide.ca.



CALENDRIER ÉLECTORAL

Avis public d'élection	Le 18 septembre 2025
Période de dépôt des déclarations de candidature	Voir calendrier à cet effet, page 2
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	Le 28 septembre 2025
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	Le 28 septembre 2025
Dernier jour pour produire une déclaration de candidature de 9 h à 16 h 30	Le 3 octobre 2025
Proclamation des candidats élus sans opposition	Le 3 octobre 2025
Dépôt de la liste électorale	Le 3 octobre 2025
Commission de révision	Le 13 octobre, 19 h à 22 h Le 16 octobre, 14 h 30 à 17 h 30 Le 20 octobre, 10 h à 13 h Salle Jean-Paul-Carières 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, JOV 2B0
Jour de vote par anticipation	Le 26 octobre, 12 h à 20 h Salle Jean-Paul-Carières 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, JOV 2B0
Jour du scrutin	Le 2 novembre, 10 h à 20 h Salle Jean-Paul-Carières 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, JOV 2B0

Présidente d'élection

Lise Lavigne

Secrétaire d'élection

Julie Pominville

**Bureau de la
présidente d'élection**

Adresse : 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide

Téléphone : 450 258-2305

courriel : elections2025@saintplacide.ca